



**Dispositif d'appui
à la **coordination****

Présentation

Il existe actuellement 7 dispositifs d'appui (PTA, MAIA,...). S'ils ont chacun leur utilité, les professionnels de santé leur reprochent d'être parfois sous-utilisés, ou inefficaces car en concurrence les uns avec les autres. Le système de santé, dans son ensemble, est alors peu lisible.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)**, créés en 2019. Il s'agit d'**unifier les dispositifs** existants en un dispositif unique d'ici à juillet 2022. A terme, tous les territoires devront être couverts par un DAC, défini localement et sur proposition des professionnels.

Les missions

- **Appuyer les professionnels de santé**, sociaux et médico-sociaux face aux situations complexes
- **Répondre aux demandes** des personnes et de leurs aidants afin de faciliter leurs parcours, en intégrant notamment les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

L'ARS occupe un rôle de pilotage et de suivi du déploiement des DAC, et veille à l'allocation de leurs moyens en fonction de l'évolution de leur activité et des besoins de chaque territoire.

Si un dispositif du Conseil Départemental intègre un DAC, ce dernier dispose alors deux autorités tutélaires : l'ARS et le Conseil Départemental.



Dispositif d'appui à la **coordination**

**DANS CHAQUE TERRITOIRE, LE DAC EST
LE REGROUPEMENT DE :**

CTA
Coordination territoriale
d'appui (PAERPA)



PTA
Plateformes territoriales d'appui



Dispositif d'appui
à la coordination des
parcours complexes
DAC



MAIA
Méthodes d'action pour
l'intégration des services d'aide
et de soins dans le champ
de l'autonomie



CLIC
Centres locaux
d'information et
de coordination



Réseaux de santé





SITUATIONS COMPLEXES ? UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DAC

Qui sollicite le DAC ...

En priorité, les acteurs de
l'accompagnement
(professionnels de santé,
sociaux et médico-sociaux...)

ou

les personnes
(aidants, patients,
usagers...)

... et dans quelles situations ?

Par exemple :
les personnes âgées
les personnes en situation
de handicap
les personnes atteintes
de maladies chroniques
...

Pour ces situations
complexes, le DAC :

informe, oriente,
accompagne...

... vers un parcours
de santé et de vie
coordonné entre
différents professionnels

professionnels
médico-sociaux

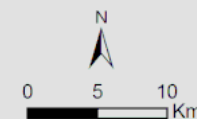
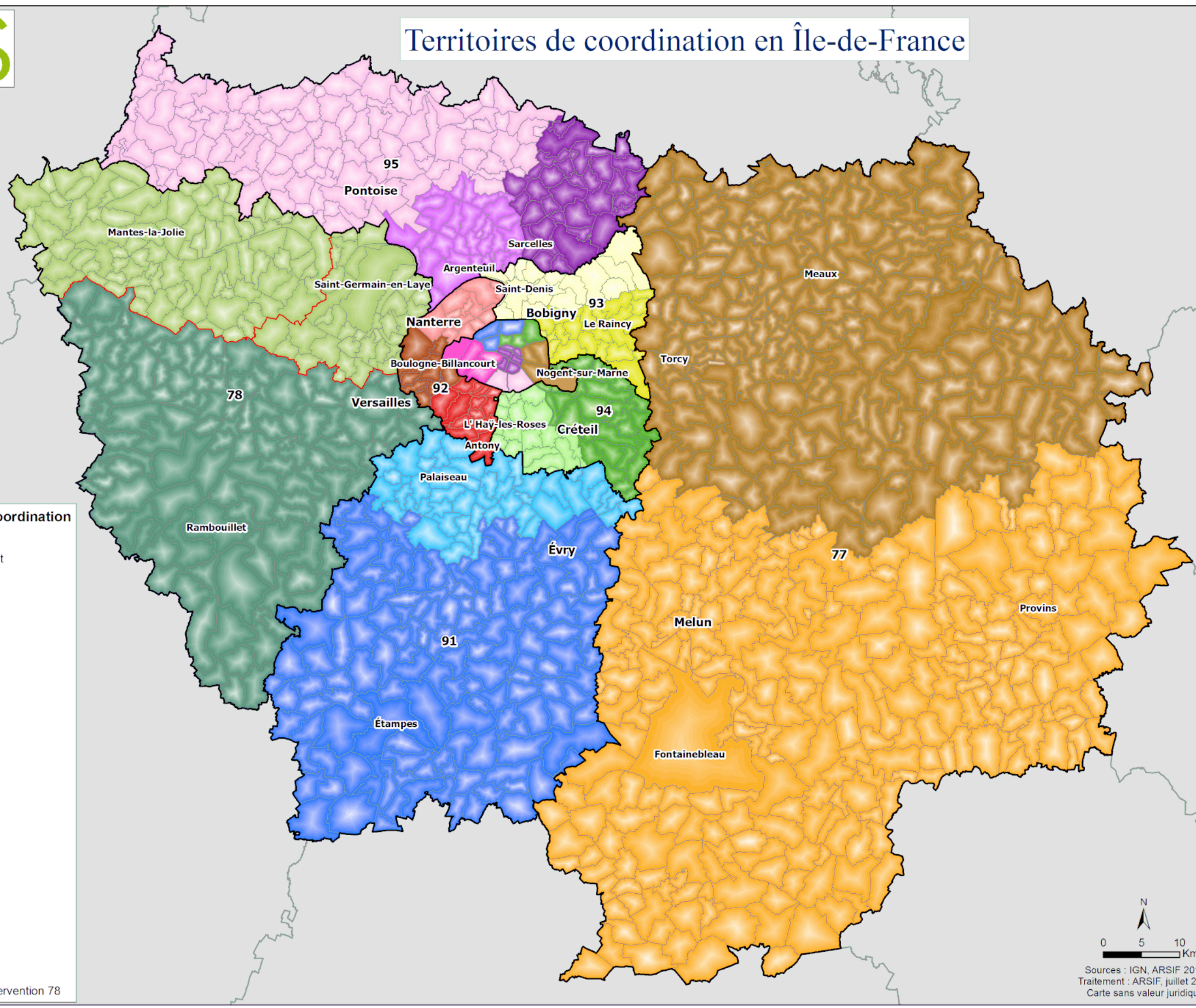
professionnels
sociaux

professionnels
de santé

Territoires de coordination en Île-de-France

Territoires de coordination

- 75 Est
- 75 Nord-Ouest
- 75 Ouest
- 75 Centre
- 75 Nord-Est
- 75 Sud
- 77 Nord
- 77 Sud
- 78 Nord
- 78 Sud
- 91 Nord
- 91 Sud
- 92 Nord
- 92 Centre
- 92 Sud
- 93 Nord
- 93 Sud
- 94 Ouest
- 94 Est
- 95 Ouest
- 95 Sud
- 95 Est
- Territoire d'intervention 78



Sources : IGN, ARSIF 2019
Traitement : ARSIF, juillet 2019
Carte sans valeur juridique